



VILLE D'EPERNAY  
7 bis Avenue de Champagne  
51 200 EPERNAY

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**2021-48EP TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE  
Maternelle Saintonge et Gymnase Beethoven**

---

#### Conditions de remise des offres

**DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :**  
**LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 A 12H00**

**Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>**

*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*

*(La remise d'une offre papier n'est pas autorisée)*

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles : Lots n°1 et n°6 .....	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre .....	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.4 - Contrôle technique.....	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
<b>6 - Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>8</b>
<b>6.1 - Documents à produire : CANDIDATURE (proc) .....</b>	<b>8</b>
<b>PIECES DE L'OFFRE (lot) : .....</b>	<b>9</b>
6.2 - Présentation des variantes (uniquement Lot n° 2 Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE))	9
6.3 - Visites sur site.....	9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau .....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres .....	12
8.1 - Sélection des candidatures .....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	14
9 - Renseignements complémentaires.....	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14
10 – Notification et information des candidats .....	15

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'amélioration de l'isolation thermique, la qualité de l'air et le confort d'occupation des sites suivants :

- Maternelle Saintonge - 7, *allée de Gascogne* – 51200 Epernay (Site A)
- Gymnase Beethoven - 1 *avenue Beethoven* – 51200 Epernay (Site B)

L'ensemble du contenu des prestations est détaillé dans le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots(s) :

- **Lot n° 1 Menuiseries extérieures**
- **Lot n° 2 Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)**
- **Lot n° 3 Menuiseries intérieures**
- **Lot n° 4 VMC / Chauffage**
- **Lot n° 5 Chaufferie (électricité)**
- **Lot n° 6 Électricité**
- **Lot n° 7 Démolition – Maçonnerie**
- **Lot n° 8 Peinture**

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est **45321000-3 Travaux d'isolation thermique**.

Lot n° 1 Menuiseries extérieures: 45421000-4 Travaux de menuiserie

Lot n° 2 Isolation ITE : 45321000-3 Travaux d'isolation thermique

Lot n° 3 Menuiseries intérieures : 45421000-4 Travaux de menuiserie

Lot n° 4 VMC : 45331210-1 Travaux d'installation de ventilation

Lot n° 5 Électricité – Chaufferie : 45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n° 6 Électricité : 45311200-2 Travaux d'installations électriques

Lot n° 7 Démolition – Maçonnerie : 45262522-6 Travaux de maçonnerie

Lot n° 8 Peinture : 45442100-8 Travaux de peinture

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base) (Lots 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8).

Les variantes ne sont pas autorisées **excepté pour le Lot n° 2 Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).**

Pour ce lot, les exigences minimales à respecter sont les caractéristiques fixées au CCTP et notamment le respect de la **résistance thermique (R=5)**

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles : Lots n°1 et n°6

Les candidats des lots n°1 n° 6 ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

#### Lot n° 1 Menuiseries extérieures

**Prestation supplémentaire n°1 Occultations extérieures :** Fourniture et pose d'un système d'occultation devant chaque menuiserie extérieure en lames d'aluminium de 80 mm de largeur de forme concave qui sont réglables en hauteur et orientables. L'ensemble sera motorisé : une commande par châssis. (Cf. CCTP)

#### Lot n°6 Électricité :

**Prestation supplémentaire n°1 Alimentation Occultations extérieures :** Fourniture et mise en œuvre d'une alimentation électrique depuis le TGBT à proximité de chaque fenêtre, compris passage dans les faux-plafonds, percements et rebouchage, protections boîtes de dérivation et toutes sujétions de mise en œuvre. (Cf. CCTP)

**L'absence de réponse à ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.**

### 2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

### 3 - Les intervenants

#### 3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

#### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même :

**VILLE D'EPERNAY**  
Direction des Services Techniques  
Pôle Bâtiment  
2, rue de Reims - BP 505  
51331 EPERNAY CEDEX

#### 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le maître de l'ouvrage assurera la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier.

#### 3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : **APAVE REIMS - Pôle Technologie Henri Farman - 5 Rue Clément Ader - BP 132 - 51685 Reims Cedex**

#### 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par : **CS BTP – 9 Bis Rue des Censes – 51110 WARMERIVILLE**

### 4 - Conditions relatives au contrat

#### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de trois (3) mois.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 11/04/2022.

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de :

<b>Lots</b>	<b>Délai Maximum</b>	<b>Délais par site</b>
Lot n° 1 Menuiseries extérieures	<b>14 semaines</b>	Site A : 8 sem. Site B : 6 sem.
	<i>PSI Occultations extérieures : 6 semaines</i>	
Lot n° 2 Isolation ITE	<b>12 semaines</b>	Site A : 10 sem. Site B : 8 sem.
Lot n° 3 Menuiseries intérieures	<b>9 semaines</b>	Site A : 8 sem. Site B : 1 sem.
Lot n° 4 VMC :	<b>5 semaines</b>	Site A : 4 sem. Site B : 1 sem.
Lot n° 5 Électricité – Chaufferie	<b>5 semaines</b>	Site A : 2 sem. Site B : 1 sem.
Lot n° 6 Électricité	<b>4 semaines</b>	Site A
	<i>PSI Alimentation occultations extérieures : 3 semaines</i>	
Lot n° 7 Démolition – Maçonnerie	<b>4 semaines</b>	Site A : 3 sem. Site B : 1 sem.
Lot n° 8 Peinture	<b>7 semaines</b>	Site A : 4 sem. Site B : 3 sem.

**Il est précisé que ces délais comprennent des travaux sur des sites distincts (deux sites) et que les candidats devront proposer une équipe suffisante à la réalisation de ces travaux concomitants.**

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Il est fixé une période de préparation de chantier d'une durée de **30 jours**, non comprise dans le délai global d'exécution du marché.

#### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Les actes d'engagement (AE) et leurs annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans :

#### **Maternelle Saintonge/ Site A**

- 1 plan Coupe Actuel Site A
- 2 Plans Coupes Projets Site A
- 1 Plan Etage Actuel Site A
- 1 Plan Etage Projet Site A
- 1 Plan Façades Actuel Site A
- 1 Plan Façades Projet Site A
- 1 Plan RDC Actuel Site A
- 1 Plan RDC Projet Site A
- 1 Plan de masse Site A
- 1 Plan de Situation Site A

#### **Gymnase Beethoven/Site B**

- 1 plan Coupe Actuel Site B
- 1 Plan Façades Actuel Site B
- 1 Plan Façades Projet Site B
- 1 Plan de masse Site B
- 1 Plan de Situation Site B
- 1 Vue en Plan Site B

- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- Les rapports de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante (Sites A et B)
- Manuel XMARCHES

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

**Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises** (Veillez à vous enregistrer sous *la dénomination sociale de l'entreprise*). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

**Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.**

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

**Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :**

<https://www.xmarches.fr/>

**L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : [xmarches@spl-xdemat.fr](mailto:xmarches@spl-xdemat.fr)**

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire : CANDIDATURE (proc)

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ; soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2** (le DC2 seul ne suffit pas).

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (annexe)

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (A fournir en annexe du DC2)
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (A fournir en annexe du DC2)
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat (A fournir en annexe du DC2)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA : Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents listés à l'article 10 du présent document (attestation de régularité cotisations sociales, attestation fiscale, attestation AGEFIPH, attestation d'assurance, K bis etc...).**

**Les candidats sont invités à remettre ces documents dès le dépôt de l'offre dans un souci de bonne gestion des délais de procédure (cf. article 10 du présent document).**



## **PIECES DE L'OFFRE (lot) :**

- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) au format EXCEL et au format PDF**
- **Un mémoire technique** contenant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat :
  - **L'organisation du chantier** (*moyens matériels et humains affectés au chantier*) / la méthodologie employée pour réaliser les travaux (*phasage détaillé des travaux/planning*)
  - **Les fiches techniques** correspondant aux matériaux et équipements proposés par le candidat (excepté pour le lot 7 Démolition – Maçonnerie)
  - **Les mesures d'hygiène et de sécurité**: organigramme, qualification du personnel, moyens en matière d'hygiène et sécurité
  - **Une note environnementale** détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement, de l'élimination des déchets et des gravats dans le cadre de l'exécution des travaux le concernant (les traitements et aboutissement des matériaux provenant des démolitions, les zones de stockage ou de traitement ultime...)
- **Un certificat de visite des locaux (obligatoire)** : *Veillez prendre contact avec Monsieur DE CLOEDT ou Monsieur BOISSIMON aux coordonnées indiquées à l'article 9.1 du présent règlement de consultation.*

**Il est demandé aux candidats de nommer les fichiers et de les découper informatiquement en cohérence avec les éléments sollicités ci-dessus :**

1/ Acte d'engagement

2/ DPGF

3/ Mémoire (contenant les éléments listés ci-dessus)

4/ Certificat de visite

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **6.2 - Présentation des variantes (uniquement Lot n° 2 Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE))**

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **6.3 - Visites sur site**

**Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.**

Pour ce faire, veuillez prendre contact auprès de Monsieur Boissimon ou Monsieur De Cloedt aux coordonnées indiquées ci-dessous. **A l'issue de cette visite, un certificat vous sera remis et devra être joint à votre offre.**

### **6.4 - Usage de matériaux de type nouveau**

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en oeuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **7.1 – Transmission sous support papier**

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

### **7.2 – Transmission électronique**

**Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>**

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

#### Signature des documents :

**La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.**

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

**NOTA :** *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

**En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.**

#### Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) puis cliquer sur le lien « répondre par voie électronique ». Le candidat est invité à se reporter au « manuel utilisateur de la plate-forme » mis à disposition sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.**

Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2021-48EP. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : SERVICE COMMUN MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document**.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

**Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

Critères	Pondération
<b>Valeur technique</b>	<b>50 %</b>
<b>Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>
<b>Performances en matière de protection de l'environnement</b>	<b>10 %</b>

#### ➤ **Valeur technique (NT) 40% sur 20 points**

La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.

La valeur technique des offres conformes est examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire justificatif, complété par des fiches techniques, qui présentera les éléments suivants :

Pour tous les lots **excepté le lot 7** :

Organisation du chantier et phasage des travaux (10 points) *moyens humains et matériels affectés à ces prestations, phasage détaillé des travaux (planning)*

Matériaux et équipements (5 points) : *fiches techniques, etc. ;*

Hygiène et sécurité (5 points) : *organigramme, qualification du personnel, moyens en matière d'hygiène et sécurité*

Pour le lot 7 Démolition – Maçonnerie :

Organisation du chantier et phasage des travaux (10 points) moyens humains et matériels affectés à ces prestations, phasage détaillé des travaux (planning)

Hygiène et sécurité (10 points) : organigramme, qualification du personnel, moyens en matière d'hygiène et sécurité

Pour ces sous-critères, il sera attribué un nombre de points en fonction de la précision et qualité de l'offre selon le barème ci-après.

<i>Très satisfaisant</i>	10 points
<i>Satisfaisant</i>	7 points
<i>Moyen</i>	5 points
<i>Insuffisant</i>	3 points
<i>Très insuffisant</i>	1 point
<i>Sans réponse</i>	0 point

<i>Très satisfaisant</i>	5 points
<i>Satisfaisant</i>	4 points
<i>Moyen</i>	2 points
<i>Très insuffisant</i>	1 point
<i>Sans réponse</i>	0 point

Une note NT sur vingt (20) points est attribuée à chaque candidat.

- **Le prix des prestations (NP) 40% sur 20 points** : Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de vingt (20) points.

Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$NP = No - \left[ 2No \left( \frac{P}{Po} - 1 \right) \right]$$

*NP* : Note de l'offre considérée

*No* : Note maximale de l'offre la mieux placée

*P* : Prix de l'offre considérée

*Po* : Prix de l'offre la moins élevée

La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).

Une note NP sur vingt (20) points est attribuée à chaque candidat.

- **Performances en matière de protection de l'environnement (NE) 10% sur 20 points:**

Elles seront appréciées au regard des informations transmises dans la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des travaux, selon le barème ci-après.

<i>Très satisfaisant</i>	20 points
<i>Satisfaisant</i>	16 points
<i>Moyen</i>	10 points
<i>Insuffisant</i>	6 points
<i>Très insuffisant</i>	2 point
<i>Sans réponse</i>	0 point

Une note NE sur vingt (20) points est attribuée à chaque candidat.

**La note globale** est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré:  
 **$N = 50\% NT + 40\% NP + 10\% NE$**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

#### **Négociations :**

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité** d'engager (via le **profil acheteur XMARCHES**) des négociations auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation. La négociation s'effectue avec l'ensemble des candidats.

A la suite de cette négociation chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

**NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>**

**Il s'agit pour le candidat de créer un compte afin de bénéficier de son « Espace entreprise ». Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.**

**Après ce délai, les candidats ne pourront plus demander de précisions sur le contenu du dossier.**

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

**Ville d'EPERNAY**

**Service Commun Marchés Publics**

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

**Mmes GILLES/MORLET**

**Tél : 03 26 53 37 08 / 09**

#### **Renseignement(s) technique(s) :**

**Ville d'EPERNAY**

2 Rue de Reims - B.P. 505

51331 EPERNAY CEDEX

**Monsieur Philippe BOISSIMON**

**Tél. : 03 26 53 36 69**

**Port : 06 30 26 19 86**

**Monsieur Philippe DE CLOEDT**

**Tél : 03 26 53 37 11**

**Port : 06 24 64 61 87**

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne**.

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87  
Télécopie : 03 26 21 01 87  
Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du préfet Claude Erignac - 54038 Nancy cedex.

## 10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur ([xmarches@spl-xdemat.fr](mailto:xmarches@spl-xdemat.fr)) contenant un lien.

**Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise.** *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF: (datant de moins de 6 mois)** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale: <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation relative à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés** (si vous êtes plus de 20 salariés). Cette attestation est transmise annuellement par l'AGEFIPH <https://www.agefiph.fr/>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle entreprise.**
- **Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)** ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France **(datant de moins de 3 mois)**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

**LES CANDIDATS SONT INVITES A REMETTRE CES DOCUMENTS DES LE DEPOT DE L'OFFRE DANS UN SOUCI DE BONNE GESTION DES DELAIS DE PROCEDURE.**

Les documents d'exécution du marché tels que les avenants, actes de sous-traitance seront notifiés également par voie électronique.